



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Perpignan, le 21 janvier 2021

Service de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Affaire suivie par : Claudie IDRAC
Tél : 04 68 51 67 58
Mèl : claudie.idrac@pyrenees-orientales.gouv.fr

Monsieur le préfet des Pyrénées-
Orientales

à

Madame la présidente du conseil
départemental
Mesdames et Messieurs les maires
Messieurs les présidents des
établissements publics de coopération
intercommunale

En communication à
Mesdames et Messieurs les
parlementaires
Monsieur le sous-préfet de Céret
Monsieur le sous-préfet de Prades
Monsieur le sous-préfet à la relance,
Monsieur le Président de l'association
des maires, des adjoints et de
l'intercommunalité
Madame la directrice départementale
des finances publiques
Monsieur le directeur départemental
des territoires et de la mer

Objet : Report de la date de dépôt pour l'appel à projets « Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales ».

REF : Lettre-circulaire du 9 décembre 2020 relative à l'AAP « soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales ».

Le 9 décembre 2020, je vous ai adressé une circulaire sur l'appel à projets « Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales » afin de vous permettre de constituer d'éventuels dossiers se rapportant à cette thématique. Comme je vous l'indiquais, la date limite de dépôt des dossiers auprès des services de la préfecture ou de la sous-préfecture était fixée au 31 décembre 2020.

Néanmoins, et conformément aux dernières informations de la préfecture de région, j'ai pris la décision de repousser la date limite de dépôt des dossiers **jusqu'au 19 février 2021**.

Pour cet appel à projet spécifique, il apparaît cependant important de déposer dès que possible vos demandes auprès des services de la préfecture ou de la sous-préfecture de votre arrondissement sans nécessairement attendre la date limite du 19 février 2021. En effet, mes services instruiront vos dossiers au fur et à mesure de leur transmission.

Je vous invite ainsi à adresser vos projets dans ce nouveau délai imparti et ce afin qu'ils soient inscrits dans les disponibilités financières de la préfecture de région.

Je vous rappelle que pour présenter un dossier de demande de subvention au titre de cette enveloppe, celui-ci devra être déposé :

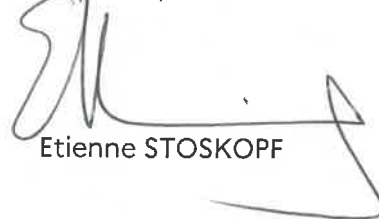
- en version papier auprès des services de la préfecture (service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial) ou de la sous-préfecture dont vous dépendez,
- en version dématérialisée à l'adresse suivante :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pyrenees-orientales-projets-plan-de-relance>
et devra impérativement comporter les pièces dont vous trouverez la liste annexée au présent appel à projets.

J'attire votre attention sur la nécessité de présenter des projets prêts à démarrer c'est-à-dire avec un démarrage des travaux en 2021.

Enfin, et pour le reste, je vous renvoie à la lettre-circulaire du 9 décembre 2020 qui précise les modalités de recueil, d'instruction et de sélection des opérations susceptibles d'émarger à ce dispositif financier.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire que vous souhaitez obtenir.

Le préfet,



Etienne STOSKOPF